

CSE: LES MISSIONS SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - 1er mandat

Durée: 3 jours + 2 jours

PUBLIC

Élu au CSE - Représentant de Proximité - RS au CSE

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation mais avoir suivi une formation CSE est un atout

OBJECTIFS

- Connaître les prérogatives Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE et son fonctionnement
- S'initier aux méthodes de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour être acteur et force de proposition dans l'entreprise
- Élaborer une stratégie d'action en entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, mise en situation, quiz et analyse de pratiques.

INTERVENANTS

Philippe BUET - Ingrid ADJOVI

Formation pour tous les élus au CSE (titulaires et suppléants) et financée par l'employeur.

TARIF: par stagiaire

Sessions 1 et 2 : 380€/jour



Session 1 - 3 jours

Le CSE et la Commission SSCT

Les enjeux du passage à l'instance unique

Mode distanciel disponible

Les missions SSCT du CSE

Les attributions, les moyens et l'organisation du CSE pour les missions SSCT Le rôle et le fonctionnement de la commission SSCT et des représentants de proximité

Les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise Les outils et les documents liés à la prévention des risques professionnels Les obligations des élus et celles de l'employeur

Les fondements de la mission SSCT

Le champ SSCT et l'évaluation des risques par l'analyse ergonomique du travail

La méthodologie de l'enquête et l'arbre des causes Focus sur les sujets liés à l'activité de la branche professionnelle

La préparation du travail intersession : mener une action dans son entreprise

Définition d'objectifs ciblés

Identification des moyens et des marges de manœuvre Élaboration d'un plan de travail

Le travail intersession : son objectif est de favoriser une appropriation des notions acquises en proximité des réalités d'entreprise

Session 2 - 2 jours

La 2^{nde} session se déroule au moins 4 mois après la première session. La date est définie au cours de la 1^{re} session avec les stagiaires.

Restitution du travail intersession

Résultats, discussions, remarques, difficultés rencontrées, moyens facilitateurs

Analyse de pratiques et exercices divers

Mise en situation de réunion à thématique SSCT Sujets abordés en fonction des attentes Établissement d'un plan d'action dans l'entreprise

Dates des sessions 1:



7, 8 et 9 mars

21, 22 et 23 novembre